



Communiqué de presse

Date 02.09.2011

Accréditation des filières de formation post-grade en médecine, médecine dentaire et chiropratique

Le département fédéral de l'intérieur a accrédité pour une durée de sept ans quarante-trois filières de formation postgrade en médecine, quatre filières en médecine dentaire et une filière en chiropratique. La décision d'accréditation a été assortie de charges pour quatre filières de formation postgrade en médecine humaine et quatre filières en médecine dentaire.

Les filières de formation postgrade menant à l'obtention d'un titre fédéral doivent être accréditées tous les sept ans selon une procédure définie par la loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LPMéd) et l'ordonnance correspondante (OP-Méd).

L'Institut suisse pour la formation médicale post-graduée et continue de la FMH (ISFM), la Société suisse des médecins-dentistes (SSO) et l'association suisse des chiropraticiens (ChiroSuisse) ont déposé en août 2009 auprès du DFI une demande d'accréditation de leurs filières postgrades respectives.

Sur la base du rapport d'autoévaluation et des documents spécifiques annexés, des groupes d'experts indépendants ont effectué une évaluation externe de chaque filière en collaboration avec l'organe d'accréditation et d'assurance de qualité des hautes écoles suisses (OAQ).

Le chef du DFI a rendu ses décisions dans le sens des propositions des experts et précisé quelques points importants en termes de politique de la santé publique. Il a ainsi fait le lien entre la qualité de la formation postgrade des futurs praticiens et spécialistes des professions médicales universitaires et les besoins des patients en termes de santé publique et de qualité de la pratique professionnelle.

Communiqué de presse •

La prochaine accréditation des filières de formation postgrade aura lieu entre 2016 et 2018. En outre, deux filières de formation postgrade en pharmacie (pharmacie d'officine et pharmacie hospitalière) vont être accréditées entre 2011 et 2013.

Pour de plus amples informations :

Olivier Glardon, secrétariat accréditation et assurance de qualité de l'OFSP, téléphone 031 322 95 05 ou media@bag.admin.ch

Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ),
Stéphanie Hering, stephanie.hering@oaq.ch

Détails :

La liste des filières accréditées, les décisions du chef du département, les rapports de l'OAQ et les rapports d'experts peuvent être consultés sur la page internet de l'OFSP (<http://www.bag.admin.ch/themen/berufe/00415/03945/index.html?lang=fr>).